

Attestation d'assurance  
de responsabilité civile

Entreprises

Contrat n° 86 367 547

La Société Allianz IARD certifie que la société

**GESTI-PRO**  
**59 RUE DE PONTHEIU**  
**75008 PARIS**

agissant tant pour son compte que pour celui de :

➤ **EDELWEISS**

est titulaire d'un contrat n° 086 367 547

garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Nettoyage courant d'établissements de santé (hôpitaux, cliniques y compris vétérinaires, laboratoires)
- Nettoyage industriel **A L'EXCLUSION D'OPERATIONS DE NETTOYAGE SUR DES MATERIELS DE PRODUCTION.**
- Entretien de jardins et espaces verts, location de plantes
- Activités multiservices :
  - Electricité : relamping, maintenance de petite électricité (interrupteurs, prises, remplacement)
  - Plomberie : remplacement de joints, chasse d'eau, débouchage des cuvettes, lavabos, abattants, remplacement de fournitures et de cuvettes sanitaires et tous distributeurs sanitaires
  - Menuiserie : pose de cadre, étagères, revissage de divers mobiliers, petites réparations
  - Serrurerie : remplacement des canons de serrures, poignées de portes
  - Divers : peintures, moquette, pose de carrelage, manutention de mobilier, shampooinage de moquette, peintures, remplacement d'ampoules...)

**5a présente attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.**

**Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

**Elle est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est établie.**

**Fait à La défense le 18 janvier 2016**

  
Allianz IARD  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Société anonyme au capital de 991.967.200 €  
Siège social : 1, Cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
542 110 291 RCS Nanterre

### Tableau des garanties

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes.

<b>Responsabilité civile « Exploitation »</b>		
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>	<b>Franchise absolue</b>
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	7 500 000 € par sinistre	
DONT :		
- Faute inexcusable :	1 500 000 € par année d'assurance	néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre	300 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	500 000 € par année d'assurance	750 € par sinistre
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :	500 000 € par sinistre	750 € par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	1 500 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre

<b>Responsabilité civile « Professionnelle » et « Après travaux »</b>		
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>	<b>Franchise absolue</b>
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	1 000 000 € par année d'assurance	
DONT :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs (y compris dommages aux biens confiés pour nettoyage) :	Inclus	1 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	500 000 € par année d'assurance	5 000 € par sinistre
- Perte de clés :	100 000 € par année d'assurance	750 € par sinistre
- R.C. Vols par préposés :	100 000 € par sinistre	750 € par sinistre

<b>Garanties communes</b>	
<b>Nature des garanties</b>	<b>Montant des garanties</b>
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause
Défense pénale :	30 000 € par sinistre
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	100 000 € par sinistre
Frais de prévention des sinistres :	100 000 € par année d'assurance

Contrat n° 86 367 547